

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE- SEANCE DU 28 AVRIL 2016

Etaient présents : M. BOUTOULLE, Mme BEGHAIN, M. BENOIT, M. CALAS, Mme COLLIGNON, Mme SPECTOR, Mme FLORENCHIE, Mme RAMOND, M. AMELOT, Mme ARORIM, Mme DEYMIER, M. LE DEUFF, Mme FIGAREDE, Mme LAMOULIE, Mme MANSION, Mme PARUTENCO, M. LEURET.

Etaient représentés : M. CADIOU, M. LAURAND, Mme TAUZIN, Mme ANDRE-LAMAT, M. CAPDETREY, M. NERCAM, Mme TOUTON, Mme DUCOURNEAU, Mme VIAUD

M. BOUTOULLE ouvre la séance à 14h15.

I – Approbation du procès-verbal du 11 février 2016

M. BOUTOULLE propose aux membres de la nouvelle commission d'approuver le procès-verbal de la dernière réunion de l'ancienne commission de la recherche. Les membres ayant donné leur accord, M. BOUTOULLE soumet au vote le procès-verbal.

Résultat du vote :

Votants	: 26
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 25

La Commission de la Recherche adopte le procès-verbal de la séance du 11 février 2016.

II- PEDR 2016 : choix des critères pour la désignation des bénéficiaires de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) et choix du barème des attributions individuelles de la PEDR (montants de la prime)

M. BOUTOULLE rappelle qu'à la demande du Ministère (courrier daté du 13 avril 2016), chaque établissement doit voter sur les critères de choix des bénéficiaires de la PEDR et du barème des attributions de cette prime. Il précise que le passage de cette question devant le CA ne doit s'effectuer que s'il y a des modifications par rapport à la règle adoptée antérieurement.

Il rappelle le cadre juridique national s'appliquant à cette prime :

La PEDR est instituée par le décret 2009-851 dont l'article indique qu'elle est attribuée aux personnels dont l'activité scientifique est jugée d'un niveau élevé au regard notamment de la *production scientifique*, de *l'encadrement doctoral* et scientifique, de *la diffusion de leurs travaux* et des *responsabilités scientifiques exercées*. La PEDR est de plein droit pour les IUF et les chaires mixtes.

M. BOUTOULLE fait un rappel de la situation actuelle : notre université a choisi de passer par le CNU pour l'évaluation des candidatures à la PEDR (l'autre possibilité, peu pratiquée par les établissements, étant d'effectuer un examen local).

Le CNU pratique une notation A (pour « doit percevoir ») dans 20% des cas, B (pour « devrait percevoir ») dans 30% des cas ou C (« ne devrait pas percevoir ») dans 50% des cas, basée sur les 4 critères cités plus haut (en italiques) par le décret.

Chaque année, le CNU envoie aux établissements sa cotation avec une note pour chaque candidature et chacun des 4 critères, et ceux-ci peuvent pondérer les critères. À l'UBM, la règle appliquée est la suivante (délibération du 17 avril 2015) : il faut au moins trois notes A sur les 4 critères pour accorder la PEDR.

Pour les montants attribués, chaque établissement établit son barème. La délibération du 17 avril 2015 précise que pour l'UBM le montant attribué est unique (5 000 €) quel que soit le rang du bénéficiaire.

M. LE DEUFF estime que la règle appliquée précédemment est juste et logique. L'évaluation locale semble trop compliquée. Il souligne le fait que les candidatures des MCF sont rares.

M. FIGEAC précise que les MCF ont souvent un problème sur le critère de l'encadrement doctoral. Il pense également que le CNU doit être sollicité pour l'évaluation. Le système de pondération locale choisi précédemment lui semble très approprié.

M. AMELOT indique que certaines équipes ont systématiquement des co-encadrants PR/MCF.

M. LEURET estime que le système actuel permet aux jeunes d'avoir une chance.

M. BOUTOULLE précise que c'est le CNU qui note en premier et que l'université ne peut pas revenir sur ces notes.

Mme COLLIGNON se prononce pour le choix du CNU et demande si la question des notes B peut être débattue.

M. FIGEAC propose d'attendre le retour des notes du CNU pour se prononcer.

M. BOUTOULLE lui répond que le calendrier imposé par le Ministère ne le permet pas.

M. FIGEAC propose qu'une commission locale gère localement les attributions.

M. BOUTOULLE propose de voter sur la proposition de ne pas modifier les critères et les barèmes en cours.

Résultat du vote :

Votants	: 26
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 26

La Commission de la Recherche décide de ne pas modifier les critères et les barèmes en cours concernant la PEDR.

II – Session 2 de la PSE 2016: examen des projets sur axe prioritaire, des projets blancs et des demandes de financement d'une publication

M. BOUTOULLE indique que les critères d'attribution de la PSE seront revus pour l'année 2017 et feront notamment l'objet d'une discussion lors des Assises de la recherche qui auront lieu le 28 ou le 29 juin, après l'inauguration de la Maison de la recherche. Les axes prioritaires seront également remis en question lors de cette manifestation.

Pour l'heure, la commission doit statuer avec les critères appliqués lors de la première session 2016 sur les trois types demandes de PSE que sont les projets sur axe, les projets blancs et les publications.

L'enveloppe budgétaire de cette 2^{ème} session de la PSE se monte à 20 000 € (contre 38 000 € à la 1^{ère} session). Cette baisse est liée aux contraintes budgétaires de l'établissement et à la volonté de maintenir la dotation aux équipes de recherche.

La procédure suivie a été la suivante : le dépôt des dossiers a été effectué auprès de la direction de la recherche avec un accompagnement éventuel du pôle « Ingénierie des projets de recherche ». Les dossiers ont été répartis entre les membres du bureau de la commission de la recherche pour expertise et ajustement des montants demandés (2 rapports par dossier ont été effectués).

Le montant total demandé s'élève à 56 280 €.

Les critères appliqués ont été les suivants :

- Co-financement de 50% de l'unité d'appartenance du porteur
- Qualité du dossier scientifique
- Soins apportés au dossier et explicitation du budget
- En cas de proposition de diminution de la subvention demandée, propositions/suggestions de co-financements supplémentaires, si le calendrier le permet

Les propositions chiffrées du bureau ont été rapportées sur un tableau récapitulatif et le vote global sera effectué sur la base de ce tableau qui pourra être modifié en séance.

Mme SPECTOR estime que la date retenue pour les Assises de la recherche est mal choisie, notamment parce que l'information n'a pas circulé à l'avance et que les enseignants-chercheurs ne sont pas prévenus. Le mois de novembre serait une bonne période.

M. BOUTOULLE répond qu'il y avait plusieurs options possibles : attendre la rentrée en était une, mais la nouvelle offre de formation va certainement prendre beaucoup de temps aux enseignants-chercheurs à cette période, ou choisir de faire coïncider les Assises avec la date d'inauguration de la Maison de la recherche qui rassemblera des personnalités extérieures. Les Assises seront prolongées à d'autres dates sur des thèmes ciblés.

M. BOUTOULLE propose de passer à l'examen du tableau des propositions du bureau.

Dossiers sur axes prioritaires :

Pour le projet 1 « Les traducteurs de bande dessinée », le budget a été revu à la baisse. Des économies pouvant être faites sur le nombre des repas et l'hébergement, le bureau propose d'accorder la somme de 921 € au lieu des 1 401 € demandés.

Pour le projet 2 « Dramaturgies arabes et Occident : contact, circulation et transfert », le bureau propose d'accorder la somme de 1 500 € au lieu des 3 641 € demandés, le nombre des nuitées pouvant être réduit.

Pour le projet 3 « Réseau de recherche Discours d'Afrique Colloque international : L'information dessinée en Afrique francophone et au Maghreb. Postures auctoriales critiques », le bureau propose d'accorder la somme de 1 500 € au lieu des 3 062 € demandés. Pour cette campagne PSE avec peu de moyens, un seuil de 1 500 € par projet s'est imposé.

Pour le projet 4 « Enjeux des processus d'apprentissage et de formation en développement durable. Approches participatives et de genre », l'avis du bureau est défavorable. La dimension scientifique du projet n'a pas été assez creusée et le cas du financement des chaires UNESCO doit être traité en dehors des sessions de l'appel à projets de la PSE.

Mme DEYMIER souligne que le LAM n'ayant pas accordé un financement suffisant pour l'exécution du projet, la chaire ne pourra pas fonctionner.

M. BOUTOULLE rappelle que la politique de l'université concernant le financement des Chaires sera traitée à part. Pour l'heure, il s'agit de statuer sur un projet relevant de la Chaire UNESCO de Mme Hofmann qui ne présente pas toutes les caractéristiques d'un projet à caractère scientifique.

Pour le projet 5 « Colloque pluridisciplinaire de doctorants - Exposition(s) et Média(s) : enjeux d'une dialectique actuelle », le bureau propose d'accorder le montant demandé soit 405 €.

Pour le projet 6 « Site des Humanités Digitales de Bordeaux », le bureau propose de ne pas financer le projet en raison d'un dossier qui n'est pas assez abouti.

Pour le projet 7, Journée "L'immersion dans les données", le bureau propose d'accorder la somme de 400 € sur les 1050 € demandés. Cette somme est alignée sur la participation du MICA. Par ailleurs, le dossier ne présente pas de volet valorisation.

Dossiers Programmes blancs

Pour le projet 14 « L'argument de l'affect dans l'historiographie médiévale en castillan », le bureau propose de d'accorder 350 € sur les 750 demandés. Les frais d'hébergement peuvent être revus à la baisse et il est recommandé au porteur de faire une demande de subvention auprès de l'Institut Cervantes.

Pour le projet 15 « L'Amérique andine : du constat au projet. Représentations intérieures et regards extérieurs (XVIIIe-XIXe siècle) », le bureau propose d'accorder la somme de

1 000 € au lieu des 1 665 demandés. Il est demandé au porteur de solliciter le fonds de soutien à la pédagogie.

Pour le projet 16 « La Chorasmie Ancienne, l'Asie centrale et les Steppes. Relations culturelles et échanges des Achéménides aux Arabes », le bureau propose d'accorder la somme de 1 500 € au lieu des 3 000 € demandés. Les frais de déplacement peuvent être diminués et il est suggéré au porteur de solliciter les programmes ACCESS et PARCECO.

Pour le projet 17 « Journée d'études : Les Ruines résonnent encore de leurs pas - La circulation matérielle et immatérielle dans les monuments grecs (VIIe s. - 31 a.C) », le bureau propose d'accorder la somme de 350 € sur les 758 € demandés. Le programme de la journée n'est pas assez détaillé et il n'y a pas de liste d'intervenants.

Pour le projet 18 « Banquets et présents honorifiques dans les villes de province en France (XIVe-XXe siècle). Des archives à découvrir et à exploiter pour l'histoire de l'alimentation », le bureau n'a pas proposé de financement car l'équipe de rattachement n'a pas été sollicitée pour un co-financement.

Pour le projet 19 « Les gauches européennes face au national-socialisme (1919-1949) », le bureau propose d'accorder 1 000 € sur les 2 000 € demandés. Il est suggéré au porteur de demander une subvention auprès du CRA.

Pour le projet 20 « "Lilibet at 90". Autour des 90 ans de la reine Elizabeth II », le bureau propose d'accorder la somme de 1 000 € pour une demande de 1500 €. Le montant des frais de repas et de transport peut être diminué et d'autres équipes pourraient participer au financement du projet.

Pour le projet 21 « Observer le théâtre, pour une nouvelle épistémologie des spectacles », le bureau propose d'accorder la somme de 750 € sur les 2 000 € demandés. Il est suggéré au porteur de baisser le budget consacré à l'hébergement et de solliciter le CRA pour une subvention.

Pour le projet 22 « 10ème rencontre du Groupe de Réflexion sur les Auteurs Américains du 19ème siècle », le bureau propose d'accorder la somme demandée, soit 600 €.

Pour le projet 23 « Odile Redon, hier et aujourd'hui / Odile Redon : Life and Afterlife », le bureau propose d'accorder la somme de 1 500 € pour une demande de 3 000 €. Pour ce projet comme pour le projet 3, la règle du seuil des 1 500 € a été appliquée.

Pour le projet 24 « La circulation des matières pigmentaires en Corse préhistorique : vers une signature géochimique et minéralogique », le bureau a proposé d'accorder une somme de 500 € sur les 1 000 € demandés et suggère au porteur de solliciter une contribution plus importante de ses partenaires.

Pour le projet 25 « Préfiguration d'un projet de recherche pluridisciplinaire autour des monastères de l'Aquitaine médiévale à l'occasion de la journée d'études "2èmes Rencontres médiévales de Trizay", », le bureau n'a pas proposé de financement car l'équipe de rattachement n'a pas été sollicitée pour un co-financement.

Pour le projet 26 « L'invisibilité des femmes dans les médias. Déconstruction des mécanismes d'exclusion », le bureau a proposé d'accorder 250 € au lieu des 800 € demandés en raison d'un manque de précisions dans la présentation du projet.

Pour le projet 27 « Journées internationales francophones Recherche sur la communication pour le développement », le bureau a proposé un financement de 500 € au lieu des 1090 € demandés et a suggéré une baisse des frais de réception et d'hébergement.

Pour le projet 28 « XIIe colloque international EUTIC Logiques de réseaux et nouvelles gouvernances », le bureau a proposé un financement de 500 € au lieu des 3 189 € demandés. Il a estimé que l'argumentation scientifique du dossier était à étoffer et qu'il y avait deux projets dans un même dossier. Le financement PSE accordé concerne la journée d'étude et il est suggéré de solliciter l'équipe de rattachement MICA pour un cofinancement.

Pour le projet 29 « Art et design, une histoire d'humour », l'avis du bureau est défavorable. Le bureau a regretté l'absence de budget détaillé.

Pour le projet 30 « From psychiatric epidemiology to psychiatric epidemiologies. Colloque à Genève », le bureau a proposé d'accorder un financement de 150 € sur les 2 000 € demandés. En raison des contraintes budgétaires particulières liées à cette 2ème session de la PSE 2016 et malgré la qualité reconnue du dossier présenté, le bureau n'a pas souhaité financer la partie du projet se déroulant à Genève. Pour la conférence de M. Faucher à Bordeaux, il est conseillé de solliciter le budget 'conférence' de l'UFR (Département de Philosophie), y compris pour ses frais de mission.

Pour le projet 31 « Principia rationis. Les principes de la raison dans la pensée de Leibniz », le bureau a proposé d'accorder la somme de 1 000 € sur les 2 000 € demandés. En raison des contraintes budgétaires particulières liées à cette 2ème session de la PSE 2016 et malgré la qualité reconnue dossier présenté, la règle du seuil des 1 500 € a été appliquée.

Dossiers Publications sur axes

Pour le projet 8 « Militancias : la narracion politica de los anos sesenta y setenta en el siglo XXI. Una mirada transatlantica, le bureau a proposé d'accorder le montant demandé, soit 900 €.

Pour le projet 9 « Satira menipea y renovacion narrativa en Espana : del lucianismo a Don Quijote », le bureau a estimé que le devis présenté était élevé et a souhaité amener la contribution de la PSE à hauteur de celle de l'équipe AMERIBER, soit 800 € au lieu des 2 000 € demandés.

Pour le projet 10 « Séries Télé et diversité en Europe », le bureau a proposé d'accorder le montant demandé soit 524 €.

Pour le projet 11 « Sensations et immersion du lecteur de récit poétique », le bureau a proposé d'accorder le montant demandé soit 300 €.

Pour le projet 12 « L'imaginaire au féminin : du liminal à l'animal », le bureau a proposé d'accorder le montant demandé soit 562 €.

Pour le projet 13 « Revue Française des Méthodes Visuelles », », l'avis du bureau est défavorable. En effet, la PSE, dans son volet 'Publications', n'a pas vocation à financer de journée de lancement d'une revue

Dossiers Publications hors axes

Pour le projet 32 « Les femmes et le vin. Dialogue entre cultures », le bureau a proposé d'accorder la somme de 500 € sur les 850 € demandés. Il suggère une diminution du nombre de pages en couleur pour réduire le devis des PUB et/ou une augmentation du cofinancement de l'équipe d'appartenance CEMMC.

Pour le projet 33 « Le singe aux XVIIe et XVIIIe siècles. Figure de l'art, personnage littéraire et curiosité scientifique », le bureau n'a pas proposé de financement dans l'immédiat. En raison d'une date de publication prévue en toute fin d'année civile, le bureau suggère que le dossier soit représenté au prochain appel à projets PSE qui sera ouvert à l'automne.

Pour le projet 34 « L'inconvenance », le bureau propose d'accorder le montant demandé soit 569 €.

Pour le projet 35 « C'était demain : anticiper la science-fiction en France et au Québec (1880-1950) », le bureau n'a pas proposé de financement dans l'immédiat. En raison d'une date de publication prévue en toute fin d'année civile, le bureau suggère que le dossier soit représenté au prochain appel à projets PSE qui sera ouvert à l'automne.

Pour le projet 36 « Terminaux et environnements numériques mobiles dans l'espace francophone », le bureau a proposé d'accorder la somme de 500 € correspondant au cofinancement de l'équipe d'appartenance MICA sur les 750 € demandés.

M. LEURET s'interroge sur les conséquences d'une baisse de 50 % de la subvention demandée à la PSE et notamment de la possibilité de maintenir l'organisation des manifestations concernées. Ne faudrait-il pas plutôt subventionner à 100 % quelques projets ? Il fait état de deux projets qui l'intéresse particulièrement (le 4 et le 6) et demande s'ils ne pourraient pas faire l'objet d'un rattrapage.

M. BOUTOULLE répond que le projet 6 sur les humanités digitales fait partie des grands thèmes centraux que l'université entend promouvoir au-delà de ce projet. Pour le projet 4 qui traite du développement durable, il s'agit d'un thème qui est adossé à une chaire UNESCO et une réflexion va être menée sur le financement des chaires. En ce qui concerne les montants proposés par la PSE qui sont inférieurs aux sommes demandées par les porteurs de projets, pour certains il n'y aura pas de problème car il s'agira simplement de diminuer quelques postes budgétaires, mais pour d'autres qui ne seront pas du tout financés par la PSE, il faut effectivement s'interroger sur la possibilité du maintien de la manifestation.

Mme SPECTOR dit comprendre qu'il faut faire des choix drastiques compte tenu de l'enveloppe réduite, mais estime que cela est très démotivant pour ses collègues.

M. BOUTOULLE propose de passer à un vote global sur les propositions faites par le bureau de la commission de la recherche.

Résultats du vote :

Votants	: 26
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 26

La Commission de la Recherche adopte les demandes de financement au titre de la 2ème Session de la PSE telles que proposées par le Bureau (voir le tableau joint).

Mme COLLIGNON demande ce qu'il advient de la partie de l'enveloppe PSE qui n'est pas dépensée.

M. BOUTOULLE répond que, les années antérieures, les reliquats ont servi notamment à subventionner les deux Chaires UNESCO qui n'ont pas eu de dotation.

La séance est levée à 15h40

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET